

République Algérienne Démocratique et Populaire
Conseil National Economique et Social

CNES

Etude

***LA MAITRISE DE LA GLOBALISATION :
UNE NECESSITE POUR LES PLUS FAIBLES***

17^{ème} Session Plénière

PREAMBULE

Le CNES d'Algérie a eu à présenter pour le compte de l'UCESA et dans le cadre du sommet constitutif de l'AICESIS, à Port Louis en Juillet 1999, un mémoire sur la mondialisation des échanges.

La présente contribution reprend pour l'essentiel les thèses en présence sur les enjeux de la mondialisation, les incidences positives mais aussi de situer les dangers dont elle est porteuse en référence aux déséquilibres multiformes qui affectent les nations et l'avenir incertain des pays les plus pauvres dont les populations sont plus que jamais victimes de processus d'exclusion.

La globalisation constitue un progrès humain indéniable pour l'humanité dans la mesure où elle peut ouvrir la voie à de larges perspectives de croissance accélérée et d'intégration des économies et des sociétés. Ces perspectives répondent en fait à des exigences éthiques et historiques d'un développement équilibré dans le monde et de confirmation de la finalité humaine du développement, ce qui est malheureusement souvent ignoré.

Si les économies en développement, et c'est la thèse dominante, ne s'intègrent pas au plus vite dans la mondialisation les scénarios de leur évolution restent problématiques, en tous cas marqués de pessimisme. La mondialisation est un concept pluriel et invite à prendre des mesures de positionnement dans l'économie mondiale.

En voie aussi d'appauvrissement généralisé, les nations en transition sont confrontées à de nombreuses difficultés à répondre convenablement aux multiples problèmes qui agitent leur société, poussés brutalement dans le processus de la mondialisation sans préparation préalable et sans moyens de défense sur le plan économique.

Le cas de l'Afrique révèle de nombreuses contraintes et difficultés à s'insérer dans le processus de la mondialisation pour des raisons qui sont, dans les

grandes lignes, connues. En voie de marginalisation croissante, ce continent n'offre que peu de perspectives par rapport aux règles du jeu que véhicule la globalisation. Dans ce sens, il est indispensable, sous peine de distanciation irrémédiable d'apporter des correctifs aux processus par un plus grand engagement des Etat en faveur d'un d'une action soutenue d'intégration et de réduction de la pauvreté. Ce droit doit être particulièrement souligné par les Conseils Economiques et sociaux en référence à leur devoir de solidarité et par rapport à leur multiples ancrages au sein des sociétés et de plus en plus leur capacité à infléchir l'action des pouvoirs publics.

Dans ce sens, il est important d'attirer l'attention :

- des institutions multilatérales qui tout en soumettant les économies des pays pauvres et de plus en plus des pays émergents à des règles draconiennes, n'arrivent pas à trouver des solutions durables,
- des instances internationales sur leur responsabilité à l'égard du devenir des Nations,
- des Etats sur leur responsabilité sociale immédiate et leur devoir de solidarité.

INTRODUCTION

Si la globalisation décrit la constitution « d'un système international qui tend vers l'unification de ses règles, de ses valeurs, de ses objectifs tout en prétendant intégrer en son sein l'ensemble de l'humanité »¹, elle n'en reste pas moins porteuse de graves conséquences quand elle fonctionne à l'exclusion qui se transforment de plus en plus en de dramatiques distanciations des plus faibles et des plus pauvres dans un monde qui, paradoxalement, en s'ouvrant, s'enferme sur ses égoïsmes et ses intérêts acquis.

Les relations économiques et financières internationales tendent à s'embarasser de moins en moins d'états d'âme tant apparaît une concurrence acharnée autour du partage du marché et un recentrage des politiques des Etats autour des problèmes internes et en ayant des approches sélectives à propos de l'aide et de l'appui au développement. La propagation des marchés a surpassé la capacité des sociétés et leur système politique à s'y adapter.²

Le nouveau credo qui guide actuellement le monde est fondé sur une approche axée essentiellement sur l'ouverture des économies, au sens le plus large du terme, par le biais de la dérégulation et de la généralisation des processus d'échanges qui présentent la vertu cardinale de véhiculer le progrès par la concurrence et la compétitivité.

La mondialisation de l'économie impose un certain nombre de contraintes :

¹ B. BADIE : l'état du monde: annuaire économique et géopolitique mondial; Ed . la Découverte

² Dans ce sens, les plus grands hommes d'affaires du monde sont invités à initier une convention de valeurs et de principes partagés qui donneraient au marché mondial un aspect humanitaire Intervention du Secrétaire Général des Nations Unis au sommet de Davos - janvier 1999.

- une liberté de circulation des biens et des capitaux, toutefois restreinte aux personnes ;
- la déréglementation/dérégulation de leur espace économique;
- l'application de normes qui tendent à devenir universelles.

L'essor de la globalisation véhicule nombre d'inquiétudes parmi les pays les plus pauvres, notamment avec la prééminence des relations de puissance dans les rapports économiques et commerciaux internationaux et une remise en cause du rôle de l'Etat nation et des schémas traditionnels d'aide et de solidarité internationales.

Esquissées à grands traits pour les pays en développement, les tendances économiques actuelles soulignent l'enfoncement dans un endettement accablant, une perte de souveraineté des Etats au profit de surdéterminations multilatérales, une insertion dans une division internationale du travail défavorable et, pour les plus pauvres d'entre eux, l'installation dans une situation de misère sans précédent voire dans une pauvreté absolue, de plus en plus inacceptable sur le plan de l'éthique pour un niveau d'abondance jamais égalé dans l'histoire de l'humanité.

Les effets de la globalisation peuvent aussi être appréciés de façon positive en référence aux nombreuses opportunités offertes aux nations à travers le commerce (facilités des échanges, accès non discriminatoires, prix compétitifs, ...), l'investissement direct étranger ou la multiplication des espaces de concertation internationale et de solidarité avec l'appui de sociétés civiles de mieux en mieux organisées et en mesure de se mobiliser fortement en faveur des exclus et des démunis où qu'ils se trouvent.

Face à cette ambivalence, la problématique qui revient avec force et insistance reconnaît les vertus de la mondialisation mais aussi et compte tenu des multiples enjeux en cause, pose la question d'une évolution contrôlée du processus comme étant d'une absolue nécessité pour éviter les conséquences

que l'on peut attendre d'un fonctionnement des marchés sans limites et sans contraintes.

Le monde est jalonné d'exemples qui montrent précisément les incidences parfois graves et durables d'une mondialisation sans règles à l'instar de la crise financière du sud-est asiatique, de l'extension de la pauvreté qui n'a jamais atteint un stade aussi important et aussi massif ou de la réduction des pouvoirs, y compris régaliens, des Etats à la faveur des processus de déréglementation et qui tendent à imposer le leadership et l'hégémonie des grands groupes de dimension internationale.

Paradoxalement, la réflexion autour de la question de la mondialisation est devenue plus technique ; les réflexions contemporaines ont évacué les préoccupations sociétales.

Dans les faits et aux exclusions qui pénalisent les pays en développement, s'ajoutent de nombreuses autres contraintes tel que le poids de la dette, le tarissement des flux d'investissement, les difficultés d'accès au crédit, le tarissement de l'aide publique au développement et même les distanciations chaque jour plus grandes qui se manifestent dans de multiples domaines économiques et technologiques.

Cette ambivalence de la globalisation ne peut en aucun cas occulter les contingences et les incertitudes qui pèsent sur les économies des pays en développement gravement endettées et de plus en plus désarticulées.

Cette contribution se subdivise en trois parties :

- dans une première partie, nous reviendrons rapidement sur la portée de la mondialisation, principalement à travers la perspectives des échanges,
- dans une seconde partie, il s'agira d'attirer l'attention sur les conséquences immédiates et lointaines de la mondialisation, par rapport aux questions de la dette, des effets mécaniques des ajustements structurels mal équilibrés et du tarissement de l'aide internationale,
- dans la troisième partie, nous tenterons d'attirer l'attention sur les processus de marginalisation dont sont victimes les pays en développement, avant d'esquisser quelques axes de réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et promouvoir un développement durable effectif en faveur des pays les plus démunis.

1- PREMIERE PARTIE

LA GLOBALISATION EN DEBAT

Historiquement, la globalisation s'est fondée sur trois formes d'internationalisation des économies :

- Le commerce international qui constitue la forme la plus ancienne (la part des échanges constants dans le PIB mondial a évolué de 12,7% en 1967 à 29,4% en 1999). La rapidité dans la matérialisation des transactions et des flux d'échanges facilitée par le développement des télécommunications et la mobilité des capitaux à travers les pôles d'intérêts volatiles, font de la mondialisation des échanges l'ancrage de la globalisation de l'économie.
- L'investissement directif étranger constitue la deuxième forme et a été relativement important dans les années 70 et a été réalisés par les entreprises américaines, européennes et japonaises à travers le monde.
- L'entreprise réseau constitue la forme la plus récente de l'internationalisation, le réseau s'étend à l'échelle mondiale sous la forme de partenariats internationalisés, de concessions, de sous-traitance, qui recouvre en fait toute la surface des sociétés multinationales.

Le phénomène de la globalisation s'est accéléré par la déréglementation des mouvements de capitaux, la dérégulation des économies et l'ouverture des pays autrefois fermés à l'économie de marché. Dans le domaine financier, la manipulation des taux de change par les pays développés réduit la compétitivité des produits des pays en développement sur le marché mondial tandis que la volatilité des capitaux spéculatifs constituent une menace permanente qui pèse sur les marchés émergents .

1.1- LA PROBLEMATIQUE DES ECHANGES

Les échanges constituent la pierre angulaire de la mondialisation. L'histoire des échanges a été tumultueuse, tellement elle a focalisé et souvent exacerbé les relations économiques et politiques internationales.

Les fondements de la mondialisation des échanges restent plus complexes tant ils font intervenir une pluralité de facteurs qui tiennent des hégémonismes, de la préservation des parts de marchés acquises et de la préservation de sphères d'influence que les rapports économiques internationaux ont érigé en chasses gardées à partir de rapports historiques.

La réglementation des échanges a graduellement évolué avec les aménagements techniques introduits par les accords tarifaires du GATT et les accords multilatéraux de l'OMC dans l'objectif de codifier et d'introduire davantage de fluidité dans les actes d'échange et moins de tensions entre les nations commerçantes. La prise en compte des intérêts des pays en développement dans les échanges internationaux n'ont timidement commencé à se manifester qu'à partir de la première moitié des années 70 avec le Tokyo Round du GATT à partir :

- du traitement préférentiel en matière tarifaire et non tarifaire,
- du système des préférences généralisées avec l'élargissement de la clause de sauvegarde à des fins de développement, principe sur lequel se fondent souvent les négociations multilatérales.

Historiquement, l'absence de cadre institutionnel pour assurer l'application des règles du GATT a empêché la mise en place de mécanismes et de procédures permettant la modification et l'adaptation rapides des accords. Toutefois, cette situation n'a pas empêché les négociations du Cycle de Tokyo qui ont abouti, dans les années 70, dans plusieurs domaines, à des dispositions appelées "code", auxquelles l'adhésion était facultative. Cet ensemble complexe était

appelé le "GATT à la carte". Aussi, dans les années 80 le système du GATT était en crise :

- d'une part, la proportion des échanges internationaux couverts par les accords du GATT était de plus en plus faible au fur et à mesure que le commerce des services prenait de l'essor,
- d'autre part certains secteurs importants du commerce des marchandises (notamment les produits agricoles et les textiles) échappaient au régime normal.

L'imposition de règles concurrentielles non discriminatoires, collectivement convenues, permet de passer à un stade supérieur de rapports marchands en dépit de la persistance de nombre d'obstacles traduisant de fortes résistances des lobbies et sans régler les problèmes des pays dépendants. A ce stade, la jonction commerce – développement ne s'est pas encore faite. Les limites constatées s'inscrivent dans les processus historiques des termes de l'échange qui gardent toujours leur actualité sans que des mécanismes de régulation multilatéraux ne soient mis en place en raison du fait avancé que ce genre de dispositif nuit au commerce.

De plus en plus, certaines des clauses du commerce deviennent exclusives, souvent pénalisantes. Il en est des dispositions relatives aux clauses sociales et de celles liées à l'environnement. Les premières participent de problématiques générales où se mêlent des aspects éthiques et des aspects plus intéressés liés aux coûts salariaux, tandis que les secondes restent ambiguës par rapport au fait que les coûts liés à l'environnement apparaissent tantôt comme étant des avantages comparatifs pour les pays qui les exploitent tantôt comme un coût pour la communauté internationale, face à la raréfaction des ressources et à la dégradation des milieux naturels.

La problématique des échanges pour les pays en voie de développement est autrement plus complexe, la référence aux avantages comparatifs ne recouvrant qu'un aspect de la question.

En dépit de gains différentiels de productivité du fait des avantages construits (qui procèdent d'une toute autre logique que les avantages comparatifs naturels³), nombre de voix s'élèvent contre ce qui est établi être les derniers refuges au niveau des gains de productivité des pays moins développés : exigences lois sociales peu contraignantes, niveau bas des salaires, coût minima des matériaux locaux tel l'énergie, ou encore permissivité des cultures locales et facilités liées à l'environnement.

Ceci vient en partie du fait que de plus en plus de configurations productives se déplacent vers des surfaces communes. Ces pratiques sont accusées de porter atteinte à la concurrence. Néanmoins, l'argumentaire développé devrait faire la preuve de ce que :

- A contrario, les avantages construits n'échappent pas souvent à la règle d'un soutien public et bénéficient d'une protection qui dure jusqu'à ce que le stade concurrentiel soit atteint ; c'est le cas de l'ensemble des pays qui ont atteint un stade de développement industriel élevé, plus récemment, les pays du Sud-est asiatique, Aux avantages naturels victimes de l'érosion des termes de l'échange, ont succédé les avantages construits, lesquels procèdent d'une toute autre problématique, dans la mesure où ils sont assis sur des processus techniques et technologiques complexes qui échappent aux contingences naturelles et qui de plus peuvent répondre à des critères d'optimisation en relation avec la maîtrise des coûts.
- Les différentes clauses ne protègent pas efficacement des productions qui ne sont pas appuyées par des avantages comparatifs avérés. Dans ce sens, les pays en développement devront ouvrir graduellement leur marché agricole avec l'OMC qui aura pour effet de détruire les cultures vivrières où

³ Un exemple probant est celui de la production de produits tropicaux par clonage par les pays du sud est asiatique et qui remet en cause fondamentalement les avantages comparatifs détenus par certains pays africains dans ce domaine.

les avantages comparatifs liés à l'aptitude des sols, aux modes cultureux et au climat cesseront d'opérer.

- Les pays en développement partent perdants dans cette course aux avantages comparatifs construits compte tenu du retard pris dans un ensemble de domaines (base économiques, infrastructures, technologie, à la faveur desquels sont produites de nombreuses externalités...). Ce retard se trouve aggravé avec la fuite des cerveaux qui dure depuis plusieurs années et qui pénalise les efforts d'amélioration de la productivité du travail,
- Si les avantages détenus par certains pays en développement, dans quelques secteurs d'activité, dépendent de facteurs tels que la ressource humaine et par conséquent d'avantages liés aux différentiels internationaux des salaires, il reste à démontrer que « l'influence de ces différentiels est générale et plus forte que celle des autres facteurs de compétitivité », (degré de qualification des travailleurs, technologie, volume du capital par salarié). « Quand ces facteurs sont pris en compte, l'avantage comparatif des pays riches dans de nombreuses activités industrielles devient, nonobstant leurs salaires plus élevés, aisément compréhensible »⁴. Les externalités sont souvent telles que de multiples opportunités sont créées en un effet aussi progressif que cumulatif.

Les conditions sociales ne sont pas moins importantes, transposées dans un système de droits fondamentaux des travailleurs (normes sociales de protection minimales). La question de la régulation sociale peut aussi avoir des effets pervers sur les conditions sociales du développement des échanges à travers:

⁴ N. S. FIEKELE . Popular myths about the word economy ; New England Economic Review - Aout 97 -

- la recrudescence du protectionnisme (sous la pression des acteurs économiques et sociaux touchés par la concurrence)⁵ ; les pays en voie de développement devront affronter des menaces ardues avec les politiques protectionnistes des pays développés qui handicapent la croissance économique des pays en développement, les protections non douanières basées sur des systèmes de normes prolifèrent au niveau des pays développés, certains courants politiques de ces pays proposent un contingentement des importations et même une protection douanière.
- l'éclatement du système multilatéral d'échange que veut mettre en place l'OMC (instauration de mesures de protection et constitution de blocs économiques et sociaux homogènes protégés par un tarif extérieur commun),
- le développement de processus de dévaluation sociale compétitive pour la conquête des marchés ou l'attraction de capitaux étranger aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement .⁶

⁵ *La situation qui prévaut au niveau des échanges avec le resserrement des politiques protectionnistes risque de se transformer en gigantesque confrontation mettant en cause les produits agricoles, l'aéronautique, les services, Dans le secteur agricole, le manque d'ouverture des marchés des pays en développement, malgré les règles de l'OMC, a abouti au compromis de Blair House*

- réduction des tarifs douaniers de 37% en moyenne et même de 1043% en moyenne pour les produits tropicaux;
- transformation des restrictions non tarifaires des importations en tarifs douaniers fixes;
- réduction des subventions à l'exportation et des mesures internes de soutien en faveur des agriculteurs des pays développés ;
- allongement des délais d'adaptation accordés aux pays pauvres.

Cela n'a pas empêché, entre 1994 et 1996, une hausse des prix mondiaux de céréales de l'ordre de 50 à 75% (les pays en développement avaient diminué leurs importations alimentaires de 15 millions de tonnes et avaient dû payer 15 milliards de dollars US de plus) et une forte baisse de l'aide alimentaire

⁶ Avis et rapports du CES français n° 9/1996 publication de l'IEP, Lyon 1996

Il n'en demeure toutefois pas moins que la mise à niveau des règles sociales devrait faire la différence entre des préoccupations de conquête des marchés et d'autres préoccupations de survie par la préservation de l'emploi existant. D'autre part, la question des droits sociaux doit prendre en compte les droits intangibles des travailleurs en référence aux standards de l'OIT mais devrait tenir compte des niveaux moyens de productivité et, en tout état de cause, des standards de vie locaux en termes de parité de pouvoir d'achat. Enfin, les causes doivent être séparées des effets à partir du moment où c'est le système concurrentiel international qui oblige à de telles pratiques et non l'inverse.

La thèse du développement durable qui campe sur des préoccupations environnementales n'a pas été suivi d'effets sur le plans des actes conformément aux différentes dispositions communautaires, le sommet de la terre de Rio de 1992 en est une des manifestations les plus symboliques. A noter qu'il n'y a pas eu d'avancée significative en dépit de l'aggravation de la situation du fait de la résistance de certains pays en développement à réduire le niveau de leur pollution atmosphérique.

1.2- LA PREEMINENCE DES RELATIONS DE PUISSANCE DANS LES ECHANGES

Le système économique international est dominé par la confrontation des intérêts les plus puissants.

Le commerce international et les règles tarifaires et non tarifaires qui l'ont accompagnés se sont souvent alignés sur les intérêts des puissances commerçantes et les réglementations ont évolué au gré de leurs intérêts, suscitant bien souvent des guerres commerciales que les espaces de négociation intra-communautaires, ou bilatéraux ont tenté de réduire. Dans ce cas de figure, le traitement réservé aux nations moins puissantes a toujours été contingent.

la globalisation des échanges n'est porteuse de progrès si les conditions d'accès ne souffrent pas de discriminations et que le règlement des différends ne soit pas livré aux arbitrages des grandes puissances selon leurs intérêts. Elle ne peut susciter l'adhésion que si des règles plus humaines sont mises au service des intérêts de l'humanité tout entière.

Par ailleurs, le commerce international ne fonctionne que sur la base de déséquilibres de répartition entre les nations. La polarisation toujours plus forte des revenus, à l'intérieur des Etats et entre les Etats en est un des résultats les plus apparents.

Le fonctionnement des enceintes multilatérales reste soumis à de fortes pressions quand certains avantages construits tendent à s'imposer par une relation de puissance plus que par la négociation (cas, par exemple, des OGM). La mondialisation est le résultat de la libéralisation du cadre réglementaire encouragé par les nations les plus puissantes pour pouvoir tirer profit de la libéralisation des échanges,⁷ ceci pour ne retenir que la déclaration de J.K Galbraith, un des grands théoriciens du capitalisme, « nous avons inventé la globalisation pour diffuser notre politique de pénétration économique dans les autres pays ».

Les règles de discrimination sont tellement sophistiquées au niveau par exemple des normes, qu'il est difficile de ne pas voir en elles des mesures purement protectionnistes, en notant "l'incapacité des pays faibles d'exercer des sanctions autorisées : le mécanisme de règlement des litiges n'est pas à la portée des pays faibles économiquement"⁸.

L'excès de protection non tarifaire des pays développés est aujourd'hui reconnu malgré une supériorité technologique avérée et ce, malgré la souscription à un ensemble d'accords internationaux. Les différences et les divergences en matière de réglementations locales peuvent conduire à un

⁷ D. Collin : la fin du travail et la mondialisation l'Harmattan 1977

⁸ Le Monde "économie" septembre 97 Commerce Mondial : que fait l'arbitre

traitement discriminatoire entre les produits et/ou les entreprises nationaux et étrangers (adaptation des produits à diverses prescriptions nationales) ainsi que le note l'O.C.D.E.

« En partie a cause des redoutables obstacles protectionnistes qui subsistent. ainsi, les pays riches continuent de protéger leurs agriculteurs, tandis qu'on demande aux pays en développement d'ouvrir leur propre secteur agricole – mesure qui menace de porter atteinte a leur sécurité alimentaire et d'étendre la pauvreté. Mais ces préoccupations ont été étouffées lors de la réunion de l'OMC à Seattle, en décembre 1999. Pour que l'expansion du commerce puisse être bénéfique aux pauvres, il faut rendre les règles du jeu internationales plus équitables. une priorité en la matière est d'éliminer les protectionnisme qui est entache de partialité a l'encontre des pays en développement. Pour cela, il convient de renforcer la capacité de ces derniers de négocier des accords commerciaux et régionaux – autre domaine important pour l'aide publique au développement. »⁹

La protection la plus forte relève de la puissance des Etats souvent au nom de leur pouvoir régalien ¹⁰ qui met souvent à mal les accords et conventions internationaux. Le système des rapports internationaux permet d'imposer des leadership reconnus et validés historiquement.

Le concept de prospérité partagée qui a guidé la mondialisation mais qui a conduit en fait à l'accentuation des inégalités et à l'exacerbation des conflits

⁹ Programme des Nations Unies pour le Développement Rapport sur la pauvreté 2000

¹⁰ Le Trade and competitiveness act confère au Président des Etats Unis des pouvoirs de rétorsion unilatérale contre les pays en cas de différends commerciaux ce qui est théoriquement incompatible avec un système commercial multilatéral ; selon la procédure de règlement des différends, toute mesure de rétorsion doit être autorisée par le Conseil Général de l'OMC. Par ailleurs, le comité Dole chargé d'examiner les jugements condamnant les Etats Unis. Si par trois fois au cours des cinq ans les jugements rendus paraissent injustes ou contraires aux intérêts américains, ils menacent de quitter l'OMC". Le Monde "économie" IBIDEM.

économiques et commerciaux a souvent procédé de visions unilatérales de la part des grandes puissances

Les stratégies polarisées de marché développées par les pays de la triade à travers l'accord de libre échange dans le cadre de l'ALENA, de l'ASEAN et de l'UE, avec les marchés régionaux que les PSEM, les PECO, le MERCOSUR, le traité NAFTA ... sont parmi les plus prépondérantes et traduisent souvent des stratégies de puissance.¹¹ Dans cette perspective, la mise en place des règles de l'OMC risque de laminer les systèmes préférentiels dans les accords entre communautés.

La part des zones de la triade dans le contrôle de la production mondiale se situe en l'an 2000 à :¹²

- 20,3% pour l'Amérique du Nord
- 27,9% pour les pays d'Asie développés
- 25,9% pour l'Europe de l'Ouest

L'Afrique, le Moyen Orient et l'Amérique Latine détiennent une part évaluée à 4,6% dans le total mondial. Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'environ 40% des échanges mondiaux sont réalisés par les firmes multinationales dans des espaces de marché souvent captifs.

Les sociétés multinationales ont progressé de façon importante ces dernières années. Entre 1980 et 1999, leurs ventes sont passées de 2400 à 14 000 milliards de dollars (deux fois le volume des exportations). Avec 63 000 sociétés mères et 690 000 filiales, les multinationales détiennent plus de 44% des actifs du monde et n'emploient directement ou indirectement que 6 à 8% de la main d'œuvre mondiale parce qu'elle se concentrent surtout dans les

¹¹ Une typologie complète figure dans l'ouvrage de F. A. KHAVAND: le nouvel ordre commercial du GATT à l'OMC Nathan 1995

¹² Problèmes Economiques n° 2415-2416 - mars 95: globalisation et régionalisation

industries à forte intensité de capital .¹³ Les filiales des 100 premières sociétés réalisent à elles seules plus de 2000 milliards de dollars de chiffres d'affaires à l'étranger. Parmi ces sociétés multinationales, on trouve une seule originaire d'un pays en développement (la société pétrolière du Venezuela).

Les espaces d'échanges sous régionaux participent de la même logique mais sont davantage inhibés par les politiques de puissance ; ainsi en est-il des espaces intra communautaires des pays en développement mais qui se heurtent à de nombreuses difficultés par rapport à leur organisation et des limites de leur expansion.

Le "régionalisme" en matière commerciale vise à préserver les sphères d'influence même si les aspects multipolaires avérés du commerce, dans le cadre de la recherche de débouchés, imposent un marketing à une échelle planétaire. Ce n'est pas un hasard si les zones d'échanges sont abusivement voire fausement interprétées comme zones de partenariat et de développement.

Le concept de région de prédilection des capitaux est lui aussi assis sur des zones d'exclusion qui constituent le domaine exclusif des firmes multinationales et qui reproduisent le principe de la dépendance de multiples façons : dépendance technologique, aliénation par les modèles de consommation, aide ou crédits liés qui vont jusqu'à la corruption des décideurs.

Les méga-fusions induites par la déréglementation de l'activité économique (assurances, automobiles, pharmacie, télécommunications, agro-alimentaire, secteur pétrolier, ...) réduisent la concurrence de plus en plus à des situations oligopolistiques en même temps que s'opère une reconfiguration des systèmes et des stratégies de distribution des firmes et des fonctionnalités économiques sous-jacentes.

¹³ Etat de désarroi : les répercussions sociales de la mondialisation . Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social. Genève 2000

« Dans tous les cas, les sociétés transnationales échappent encore dans une large mesure à toute réglementation internationale. Des citoyens peuvent exiger de leur gouvernement qu'il réglemente l'activité de sociétés locales, mais leurs efforts ne peuvent généralement pas dépasser les limites du pays. Les gouvernements qui ont désespérément besoin d'investissements sont placés devant un dilemme car s'ils essaient de faire pression sur les STN, celles-ci peuvent se déplacer ailleurs »¹⁴.

1.3- LA POSITION DEFAVORABLE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE PROCESSUS DES ECHANGES

a) Niveau d'insertion des pays en développement dans les échanges

Les pays en développement, malgré des disparités internes importantes, restent fortement impliqués dans les échanges internationaux. Leur commerce extérieur est passé de 33% du PIB au milieu des années 80 à environ 50% actuellement.

Il y a lieu toutefois de relativiser cette évolution qui reste symbolique au niveau des quantités, compte tenu du fait que les pays de la triade concentrent l'essentiel du mouvement international des échanges en intra et inter-zones. Dans ce sens, les disproportions dans les situations entre pays développés et pays en développement ne doit pas permettre d'aligner des évidences.

Le degré d'insertion dans la mondialisation des échanges n'est pas systématiquement un signe de richesse ou de confort. Il traduit, pour les pays en développement, une forte dépendance à l'égard des importations sans que le niveau de leurs exportations ne puisse couvrir le déficit commercial. Plus loin encore, le risque de déconnexion du courant mondial des échanges est réel.

¹⁴ Etat de désarroi : les répercussions sociales de la mondialisation . Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social. Genève 2000

Selon les projections de la Banque Mondiale sur l'intégration des marchés au cours de la période 1997-2004, la vitesse d'intégration (taux de croissance de la somme des importations et des exportations en volume) des pays en développement sera en constante baisse passant d'un niveau 6,7 en 1991-93 à 1,9 sur la période projetée. Les pays africains au Sud du Sahara qui ont enregistré une hausse de 1 point sur la période 1994-1996 verront leur niveau projeté baisser à 0,4 en 1997-2004, un niveau égal à celui de la période 1991-1994. Ce niveau de vitesse d'intégration des marchés extérieurs est le plus faible de toutes les zones économiques traditionnelles.

Au plan mondial et sur la période de projection 1997-2004, le niveau moyen d'intégration globale est de 2,7 comme pour celui des pays de l'OCDE à haut revenu suivi des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes qui affichent 2,2. Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud enregistreraient un niveau moyen de 1,7 et 1,5 respectivement.

A noter que le continent africain représente actuellement moins de 2% dans le commerce mondial

La clause de sauvegarde à des fins de développement reste livrée aux contingences des intérêts immédiats des entreprises et des nations et aux insuffisances de protection des pays économiquement plus faibles. L'ouverture économique prônée sans exclusive et sans discernement est souvent contradictoire avec les principes affichés en matière de droit au développement des pays souffrant de retards dans de nombreux domaines.

Le premier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ACP a attiré l'attention sur "les risques d'une perturbation de leurs économies fragiles et vulnérables et d'une perturbation du tissu social de leurs pays qu'entraînerait une application sans discernement des règles et obligations de l'OMC".¹⁵

¹⁵ Premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 71 pays ACP, Libreville Novembre 1997

Tableau des tendances de l'intégration du commerce mondial

Indicateur par région	1991-93	1994/96	97/2004
Taux de croissance du commerce mondial	3,9	7,7	6,0
Taux de croissance de l'économie mondiale	1,1	3,0	3,3
Vitesse d'intégration	2,9	4,7	2,7
OCDE pays à haut revenu	0,8	4,2	2,7
Pays en développement	6,7	5,0	1,9
Afrique au Sud du Sahara	0,4	1,4	0,4
Asie de l'Est	5,8	5,1	1,7
Asie du Sud	4,1	3,2	1,5
Europe et Asie centrale	7,3	8,3	1,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	0,3	0,9	1,3
Amérique latine et Caraïbes	9,6	2,8	2,2

Source : Banque Mondiale, Global Economic prospect, 1995

Si la part en valeur des pays en voie de développement a pu s'accroître conjoncturellement dans la part relative des échanges internationaux, c'est essentiellement à la faveur des chocs pétroliers (1971-1981). D'une façon générale, la faiblesse des échanges Nord-Sud et Sud - Sud aggrave le processus d'exclusion si on écarte NPI et les pays pétroliers.

Participation au commerce international de l'ensemble des pays ou zones (1994)

En pourcentage du total mondial

Pays ou zones	Exportations	Importations
Union Européenne	40,4	38,3
Asie du Sud Est	12,2	13,2
Etats-Unis	11,8	16,1
Japon	9,8	6,2
Amérique Latine	4,8	5,4
Europe centrale et orientale	3,6	4,3
Monde Arabe	3,5	3,4
Chine	1,4	2,6
Afrique sub-saharienne	1,4	1,4
Inde	0,6	0,7

Le commerce intra-zone est comptabilisé dans les pourcentages

Source : CEPII- France

Les pays en développement et particulièrement les pays africains, n'ont pu, depuis la mise en œuvre des mesures de mondialisation des échanges, tirer du commerce international des niveaux de revenus susceptibles d'assurer le décollage de leurs économies, mais en plus, lorsque pour diverses raisons leurs produits arrivent à concurrencer ceux des pays riches sur leurs propres marchés, on assiste toujours à l'édification d'obstacles non-tarifaires de toutes sortes pour freiner leur essor. En outre, leur poids dans les négociations internationales est très faible soit parce que leurs exportations portent sur très peu de produits (souvent des produits primaires) soit parce que le volume important de leurs importations de produits intermédiaires et d'équipement leur sert de sources de revenu en les contraignant à un niveau de taxation relativement élevé.

L'érosion des préférences douanières accroît les difficultés des pays africains dans leur position de concurrence sur le marché mondial et aura pour conséquence d'orienter directement les économies africaines vers l'exportation

de biens ayant des débouchés sur le marché mondial. L'escalade constatée dans l'augmentation des droits de douanes en fonction du degré de transformation des produits favorise les importations de matières premières et pénalise le développement industriel des pays du Sud.

En effet, des secteurs importants tel que ceux des produits agricoles et des textiles seront encore protégés à l'avenir par des barrières douanières plus élevées. Maintenus par les pays industrialisés, ces disparités ont été dénoncées par le groupe des 77. Et c'est à cause du poids électoral des pays en développement au sein de l'OMC, que les pays développés ont accepté de faire quelques concessions dans certains domaines tels que les services, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle.

b- Evolution des termes de l'échange

En dépit des dispositions transitoires prévues pour les pays en développement par les accords de Marrakech pour la mise à niveau des économies, la perspective d'une baisse généralisée des tarifs douaniers est sensée favoriser les importations et, par voie de conséquences, promouvoir le commerce international. D'autre part, l'introduction de la notion de développement soutenable pour les pays en développement permet de moduler temporairement les importations en fonction de critères de protection de certains segments de la production nationale de ces pays.

Néanmoins, plusieurs limites apparaissent à ces dispositions qui ont un caractère technique marqué sans tenir compte des réalités objectives des pays du tiers monde. Du point de vue du droit (à partir du moment où des règles universelles s'imposent sans discernement) il y a lieu de tenir compte de nombreux cas de figure qui opèrent déjà des stratifications entre les pays relativement à leur niveau général de compétitivité :

- ⇒ les pays en développement sont souvent mono-exportateurs et ont en face d'eux des économies diversifiées capables de générer des synergies et des externalités sans évoquer le profil concurrentiel;
- ⇒ les pays en développement tentent une incursion dans la production manufacturière mais leurs avantages comparatifs sont éphémères tant qu'ils n'ont pas pour support une recherche développement efficace ;
- ⇒ les niveaux technologiques restent enfin très inégaux, et les transferts opérés sont lents et partiels ;
- ⇒ la progressivité des droits de douanes applicables aux pays en voie de développement tend à confirmer leur forte implantation dans les activités primaires.

Ces configurations conjuguées à la libération des échanges génèrent plusieurs effets en dynamique. Le premier de ces effets est le démantèlement graduel des économies traditionnelles et la réduction des cultures vivrières soit parce que les produits offerts de même nature sont plus compétitifs et donc la production locale ne supporte plus la concurrence sur les segments de produits en question, soit parce que les rémunérations des facteurs de production et les conditions locales de la production permettent de produire d'autres types de produits à des coûts avantageux par rapport aux prix de référence internationaux.

Variation des cours des métaux, denrées alimentaires et production agricole non alimentaire de 1971 à 1982

Période	75-72	73	74-75	76-77	78	79-80	81-82	Bilan
Variation en %	-15%	+25%	-25%	+10%	-20	+3 à 7%	-8 à 12%	-30%

Source : le Monde Diplomatique

Sur le long terme, les prix des produits non pétroliers ne sont guère favorables. En termes réels, l'indice des prix non pétroliers devrait décliner en moyenne de 2% par an sur la période 1996-2004, les minéraux et métaux de 1%, les

produits agricoles de 2,5% et les boissons de 5 à 6%. Seul le bois connaîtrait une progression de 2% sur la période.

En second lieu, le fait de ne pas être préparé à un marketing pratiquement planétaire impose les sociétés de négoce internationales comme interfaces qui détiennent les clés des marchés internationaux. En réalité le fonctionnement de ces réseaux utilise à son profit le système de préférence généralisé. De plus en plus, les systèmes de partenariat en buy back ont la primauté.

La principale conclusion à tirer est que c'est le marché international qui dirige le mouvement général des adaptations des systèmes productifs nationaux et que la mondialisation en détruisant systématiquement les systèmes productifs locaux ne fait que consacrer la prééminence de la circulation sur un plan purement technique en évacuant les préoccupations sociétales.

2- DEUXIEME PARTIE

LES CONSEQUENCES IMMEDIATES ET LOINTAINES DE LA MONDIALISATION

Les contraintes d'insertion des pays en développement dans le processus de la mondialisation tiennent à la faiblesse de leur base économique, la dimension des avantages comparatifs naturels ayant été évacuée au stade actuel de développement technologique. La croissance économique de ces pays est réduite par la faiblesse de l'épargne intérieure, par la faiblesse des investissements directs étrangers et la non adaptation technologique dans les processus de production et pour répondre à une demande de plus en plus exigeante et sélective.

L'épargne privée est souvent improductive ; elle est d'essence spéculative et alimente une circulation informelle qui favorise l'évasion de capitaux, encouragée par ailleurs, de multiples façons.

Le niveau faible de l'épargne publique est dans tous les cas de figure, insuffisant pour impulser une relance soutenue de l'investissement. Enfin, la mobilisation des ressources extérieures est confrontée aux contingences de la solvabilité, de la sécurité et de la rentabilité des capitaux.

Globalement, la marginalisation croissante des pays en développement s'observe à travers quatre situations :

- la pression de la dette extérieure qui obère fortement les capacités nationales d'accumulation et de croissance,
- les effets des programmes d'ajustement structurel et leur caractère dévitalisant sur le plan économique et social
- les retards technologiques qui créent des liens de plus en plus distendus entre les pays qualifiés de distanciation irrémédiable

- la faiblesse de l'aide publique au développement et le tarissement des flux des IDE

2.1 - LA QUESTION DE LA DETTE

La dette constitue un obstacle majeur à la convergence recherchée et l'étranglement financier réduit les chances de développement des pays du Sud et s'est répercuté négativement sur les conditions de vie des populations locales élargissant les cercles de pauvreté et réduisant les capacités nationales de prise en charge sociale.

La question de la dette revient sans cesse, de façon récurrente, dans les revendications des pays en développement. La dette absorbe une quote-part relativement importante de leurs ressources. Elle s'avère être un handicap majeur pour permettre à ces pays de s'insérer dans le courant de la mondialisation et de tirer profit des avantages offerts tout en obérant fortement leurs capacités de croissance et, partant, leurs capacités à s'insérer dans les courants mondiaux des échanges.¹⁶ L'Afrique, à titre d'illustration consacre 60% de son produit national brut au remboursement de sa dette.

Il convient de souligner que les pays en développement ont payé plusieurs fois leur dette en capital et surtout en intérêts (trois fois pour le cas de l'Algérie avec un encours qui est quasiment stationnaire), que la crise de l'endettement des années 1980 a particulièrement mis en évidence la fragilité et la précarité des Nations en voie de développement à l'égard de leur capacités de remboursement, tellement la dette se trouve au centre de choix cruciaux qui engagent l'avenir. Selon le rapport 1998 de le CNUCED 80% de la dette africaine (qui représente 315 milliards USD dont plus de la moitié est détenue par 6 pays) est irrécupérable.¹⁷

¹⁶ La part de l'investissement /Pib est passée de 25% dans les années 70 à 17% actuellement selon le rapport 1998 de la CNUCED.

¹⁷ Marchés Méditerranéens et Tropicaux n° 2763 Octobre 1998.

De plus, les traitements discriminatoires qui sont réservés aux pays aussi bien dans un cadre bilatéral que dans un cadre multilatéral, aussi bien à l'égard de la dette qu'à l'égard de l'aide internationale développe un sentiment d'injustice et de frustration qui pèse sur les rapports économiques internationaux. " Le grand défaut des initiatives, aussi positives soient - elles de la Banque Mondiale et du Club de Paris réside dans le fait que seul un nombre restreint de pays sélectionnés sur la base de considérations d'ordre politique plutôt qu'économique ont pu bénéficier des facilités qui ont été accordées à maintes reprises" ¹⁸

Les grandes phases des processus d'endettement sont jalonnées d'excédents de capitaux, en premier avec les euro-dollars, ensuite avec les besoins de recyclage des pétro-dollars . Les phases de flux et de reflux de la croissance mondiale ont bercé l'endettement qui a pu se constituer avec des facilités parfois déconcertantes (crédits commerciaux, crédits liés, garanties de prêts transférées au niveau de la puissance publique,...).

Les solutions qui ont été appliquées au traitement de la dette ont montré leurs limites sinon leur inefficacité, depuis les premiers plans Brady et Baker, les aménagements techniques, les rééchelonnements, les moratoires, les mesures de facilitation pour les pays les moins avancés, la panoplie de mesures engagées est restée de peu d'incidence sur la situation générale des économies endettées et des plus lourdement d'entre elles.

¹⁸ CNEL Italie : Avis "sur la dette extérieure des pays de la Méditerranée. Rome, 24 Juin 97.

Tableau 3 : Comparaison du niveau d'endettement et d'aide reçue par habitant.

	PNB/hab en US\$ (1995)	Dettes extérieures totales en % PNB (1995)	Dettes extérieures totales en \$/ hab. (1996)	Aide publique en \$/ hab. (1996)	Aide / Dette Par habitant (en %)
Algérie	1600	83	1328	11	0,83
Maroc	1110	71	788	25	3,2
Tunisie	1820	57	1037,4	14	1,35
Egypte	790	73	577	38	6,6

Source Rapport Mondial sur le Développement Humain 1998

Le rapport 1998 de la CNUCED préconise la définition "d'un niveau d'endettement supportable" qui serait acceptable par rapport à des objectifs de croissance. "La soutenabilité de la dette des pays à faible revenu est tributaire de l'accélération des retombées de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) : adapter le service de la dette aux capacités de remboursement (pour assurer la viabilité du compte des opérations extérieures).¹⁹

Ce mécanisme d'allègement de la dette des pays les plus pauvres conduit à la suppression d'une partie de l'aide bilatérales dans le cadre du Club de Paris mais aussi l'annulation des remboursements de la dette due aux institutions multilatérales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). Il repose sur un le critère du niveau de soutenabilité de la dette et celui de réussite de l'ajustement structurel. Si certains pays ont pu en bénéficier comme le Burkina Faso, la Guyane, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, le mécanisme manque toutefois de

¹⁹Dans ce cadre, l'Ouganda a bénéficié de l'initiative PPTTE pour un allègement de la dette à hauteur de 340 millions de \$; un accord d'éligibilité aux conditions de Naples a été conclu en 1998 avec le Burkina, l'Éthiopie, la Tanzanie et Madagascar (annulation des 2/3 des termes échus et une réduction de l'encours). Rapport sur le développement en Afrique : BAD. In "Marchés tropicaux et méditerranéens n° 2743 - juin 98 -

transparence compte tenu des critères d'éligibilité et de la situation difficile de nombreux pays²⁰.

Les sommets du G7 de Lyon et de Florence de 1997 et 2000, consacrés à la mondialisation, ont salué les initiatives prises par certains pays afin d'effacer une partie des dettes des pays les plus pauvres et ont pris des mesures pour réduire la dette des pays pauvres très endettés. Néanmoins, aucune solution juste et équitable au problème de la dette des pays en développement dont le fondement, au niveau du droit et de l'éthique sont de plus en plus contestés-n'est pour le moment envisagée.²¹

La crise de la dette dans les années 80 va renforcer l'insertion internationale des pays africains ; en effet, pour faire face aux exigences de remboursement et devant les difficultés de diversifier leurs structures productives, les économies africaines étaient amenées à accroître leurs exportations de produits de base. Cet accroissement du volume des exportations est d'autant plus nécessaire que la chute des cours dans les années 80 a nettement réduit les recettes d'exportation de la plupart de pays africains. La mise en place de programmes d'ajustement structurel à grande échelle va faire basculer tous les pays en développement dans le système international de régulation et placer ces pays sous haute surveillance des institutions multilatérales.

La crise de la dette appelle une solution internationale que ne peut être que politique. Les atteintes à la souveraineté des Etats par le biais du phénomène de la dette sont nombreuses. En plus des résolutions de l'ONU²² et du pacte international relatif aux droits civils et politiques par rapport au droit des Etats à disposer librement de leurs ressources naturelles.

²⁰ Revue Alternatives Economiques n° 159

²¹ JUBILEE 2000

²² Résolution 1803 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le concept de souveraineté permanente sur les ressources naturelles a été incluse dans les pactes internationaux des droits de l'homme en 1996.

La 12^{ème} conférence interparlementaire de l'Union Européenne dénonce en 1993 le poids de la dette extérieure des pays en développement et demande « un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice de la Haye sur le cadre juridique et éthique dans lequel la dette doit être réglée ».

2.2- EFFETS DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Les politiques d'ajustement structurel ont suscité une tendance à l'ouverture débridée des marchés et ont la plupart du temps créé des situations de concurrence difficilement supportables pour les entreprises et les économies locales.

Pour les autres effets, le processus d'ajustement par l'action sur la demande qu'il comprime, réduit les niveaux de croissance tout en appauvrissant des pans entiers des sociétés y compris les classes moyennes. Le coût social et humain des ajustements structurels a été considérable par rapport à des résultats dont le moins que l'on puisse en dire est qu'ils sont incertains.

« Dans tous les cas, l'ajustement exigeait des politiques déflationnistes et des coupes sombres dans les services d'aide sociale, ce qui aggrava le sort des pauvres. Les partisans de l'ajustement partaient du principe que ces reculs ne seraient que temporaires, que le coût social supporté à court terme serait compensé par un avantage économique à long terme. Ils n'avaient pas pensé que les préjudices sociaux pourraient eux-mêmes, faire obstacle aux objectifs économiques ».²³

Au niveau des politiques économiques appliquées, « le processus de modernisation a été stoppé net et les progrès réalisés, dans certains cas réduit à néant et pas seulement dans le domaine économique. ... Les sociétés des pays endettés du tiers monde sont devenues extrêmement polarisées : si une poignée de personnes a pu tirer parti de nouveaux créneaux, la masse des pauvres s'est

²³ Etat de désarroi : les répercussions sociales de la mondialisation . Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social. Genève 2000

enfouée dans la misère et, dans de telles conditions de disparité ; il est difficile de construire une société intégrée sur laquelle puisse reposer un futur développement humain ». ²⁴

Au niveau des politiques commerciales, le rapport de la CNUCED 1998 recommande de libérer les échanges de façon progressive et sélective en même temps que les régimes commerciaux devraient être conçus de manière à permettre l'accès aux produits d'importations aux cours mondiaux afin de faciliter l'investissement et décourager la consommation de luxe.

Les politiques commerciales qui ont été menées dans le cadre des politiques d'ajustement structurel ont contribué à :

- ⇒ démanteler les tarifs douaniers livrant les économies sans aucune forme de protection étant souvent dans l'impossibilité technique d'appliquer les mesures transitoires prévues par les accords de l'OMC,
- ⇒ réduire la sphère d'influence voire démanteler l'opérateur public par une libéralisation aussi débridée que porteuse de dysfonctionnements et de menaces pour les productions locales,
- ⇒ faire des économies locales des zones de "décharge" entre la fripe, les produits alimentaires avariés, les produits chimiques nocifs ou les produits d'occasion en tous genres tant les conditions de contrôle aux frontières et le respect de normes sont défailants.

Les réformes engagées dans le domaine commercial se sont fondées sur une approche doctrinale d'ouverture sans discernement entre les produits destinés à différents usages (bien de consommation ou biens d'équipements et autres inputs industriels) et sans discrimination (produits concurrents de la production nationale) ne tablant que sur la progressivité des droits de douanes. "Le FMI fait de la promotion des exportations une condition absolue pour l'octroi des prêts; dans les pays ayant souscrit à l'ajustement structurel entre

²⁴ ibidem

1981 et 1995, le taux de croissance des exportations a presque quadruplé passant de 1,7% à 7,9%. La facilité d'ajustement structurel renforcé a aussi permis dans certains cas d'accroître les importations sans agir significativement sur la production. A titre de référence, il faudra noter que "entre 85 et 95 dans les 18 pays très pauvres bénéficiant de la FASR, les termes de l'échange ont chuté de 27%"²⁵.

L'autre effet suscité dans les pays qui ont été soumis à la thérapie de l'ajustement structurel a été sans conteste un phénomène de polarisation des revenus qui s'est développé à la faveur de nouveaux systèmes de régulation et de délestages des patrimoines publics. L'appropriation illégale de revenus et dans beaucoup de cas leur transfert à l'étranger est le fait de classes parasites beaucoup plus animées par l'esprit de rente que l'esprit de profit. La présence de cette classe tend à devenir un obstacle structurel à toute tentative de réforme et de relance économique. Dans ce sens également, la majorité des pays en développement ne semblent, pas suffisamment prêts pour faire face aux réformes de la seconde génération, suivant la logique des processus, qui devraient lui fournir un ancrage plus solide et plus durable dans le processus de la mondialisation.

2.3- LES DISTANCIATIONS TECHNIQUES ET INFORMATIONNELLES

Les nouvelles technologies ont profondément modifié les relations économiques internationales et expliquent en partie la marginalisation des économies en développement, de façon générale et des économies africaines, de façon particulière.

Cette dernière décennie a enregistré un développement sans précédent de l'industrie informatique et des systèmes de télécommunication, appuyé par un

²⁵ Rapport sur le développement dans le monde. Banque Mondiale 1997 "G. KOLKO in le Monde Diplomatique, mai 98.

mouvement général de libéralisation du secteur. L'extension rapide des applications informatiques dans tous les segments des activités productives (industrie, services, administration, recherche...) a permis d'accroître les niveaux de productivité d'une façon remarquable et Le développement du commerce électronique, induit des changements de grande amplitude à tous les niveaux, en particulier dans l'approche des accords commerciaux internationaux (tarifs, services, propriété intellectuelle, sécurité des transactions, arbitrage, etc...)

Cette nouvelle donne souligne «la fracture numérique» entre les pays développés et les pays en développement.

La micro électronique et l'automatisation des systèmes de production se sont traduits par une réduction du contenu en travail des activités industrielles et ont permis d'accroître la flexibilité des systèmes de production et par conséquent une diminution des avantages comparatifs des pays africains liés aux faibles coûts de main d'œuvre.

Par ailleurs, le changement technique a également touché les matériaux traditionnels d'origine minière et métallique ainsi les innovations dans le domaine des alliages, des polymères, des fibres de verre et des céramiques se substituent aux métaux traditionnels.

Les changements techniques ont également permis une amélioration de la productivité des entreprises entraînant une forte réduction des coûts de production. Les gains de productivité ont souvent largement compensé les faibles coûts de main d'œuvre, ce qui explique en grande partie les hésitations dans le domaine des délocalisations industrielles.

D'autre part, les biotechnologies ont permis la substitution des ressources naturelles par de nouveaux produits. Ainsi la technique de clonage a rendu possible la production dans les pays développés de produits tropicaux, de différentes sortes d'arbres fruitiers, du bois de construction, de la pâte à papier Enfin, la révolution informationnelle en cours et les nouvelles technologies

de la communication, en dépit des marges de main d'œuvre qu'elles peuvent offrir, sont très peu développés en Afrique.²⁶

Il reste aussi pour les pays en développement de gagner, tant au niveau interne qu'au niveau externe, la bataille de l'information qui s'avère être cruciale en cette période de libéralisation des marchés. A titre purement illustratif, L'Afrique reçoit tout juste 1,2% des flux d'investissements privés mondiaux et abrite moins de 1% d'utilisateurs d'INTERNET.

La vertu cardinale de la révolution de l'information est de libérer de plus en plus les initiatives privées et des micro-systèmes et favoriser des niveaux relationnels qui transcendent les clivages habituels : privé-public, national-étranger, Etat-société civile,...

2.4- LE TARISSEMENT DES IDE ET DE L'AIDE INTERNATIONALE

Comme pour les échanges en volume rapportés au PIB, les pays en développement ont très peu bénéficié des flux de capitaux, la majeure partie des investissements directs étrangers (IDE) allant aux pays les plus industrialisés (Amérique du Nord, Europe et Japon). Entre 1990 et 1993, seuls huit pays qui ne comptent que pour 30% du PIB des pays en développement ont accueilli plus du tiers des flux d'IDE. L'Asie du Sud mise à part, l'Afrique constitue la zone de destination la moins favorisée par les flux d'IDE avec moins de 0,3% par rapport à son PIB réel, déjà l'un des plus faibles de la planète.

La concentration des flux de capitaux et des échanges sur le monde développé constitue ainsi un puissant facteur d'exclusion du monde sous-développé en

²⁶ groupe de recherche sur la régulation du capitalisme(**grec**) université Pierre- Mendès France Grenoble France

général, l'Afrique en particulier, de l'intégration internationale et du progrès technique.

Selon le Rapport 2000 sur l'investissement dans le monde, de la CNUCED :

- Le stock des investissements directs à l'étranger est passé de 594 Mds \$US en 1982 à 4 772 Mds \$US en 1999. En termes de flux annuels, ils sont passés de 58 à 865 Mds \$US, durant la même période. La part des IDE dans la formation brute de capital domestique, au niveau de l'industrie mondiale, est passée de 2,3 à 11,1%, entre 1980 et 1998.
- Les investissements étrangers sont concentrés dans un petit nombre de pays : 10 pays à eux seuls ont reçu 74% du total mondial en 1999. S'agissant de l'investissement destiné au monde en développement, 10 pays seulement ont reçu plus de 80% du total des flux. Les flux d'IDE sont maintenant considérés par les pays en développement comme un élément essentiel qui conditionne le succès de leur politique de développement.

L'Afrique participe à hauteur de 2 ou 2,5% des échanges mondiaux et reçoit très peu d'IDE (moins de 1% des investissements s'orientent vers l'Afrique). Entre 1994 et 1995, les IDE ont chuté de 27%. Ils représentaient 2,1 milliards de dollars, soit 3% du total mondial. En 1997, l'Afrique a reçu 5,5 milliards ce qui représente 1,56 % des flux d'investissement dans le monde. Plus 67% de ces investissements ont été captés par 8 pays sur les 53 pays que compte le continent.

L'aide publique au développement est censée renforcer les moyens des pays en développement de lutter contre la pauvreté. Or, non seulement elle a diminué de façon marquée, mais elle a aussi continué à être mal dirigée. De nombreux donateurs continuent de ne pas considérer la réduction de la pauvreté comme une priorité, ou de ne pas savoir comment cibler leurs ressources sur les pauvres ou suivre leurs effets. Ils se disent opposés aux conditionnalités en

matière d'octroi de l'aide mais ils n'ont pas encore trouvé le moyen de faire de leurs homologues dans les pays en développement des partenaires égaux.²⁷

B. Hadjadj met en évidence la contradiction entre l'aide internationale et les mérites de la mondialisation et le discours qui la sous-tend. Ces deux éléments « flottent entre abstraction réaliste des marchés internationaux et hypocrisies compatissantes des meneurs de jeu ».²⁸

L'aide publique au développement ne cesse de diminuer en dépit des engagements pris lors du Sommet de Copenhague. Elle a diminué du tiers entre 1991 et 1999 : elle est loin d'atteindre 0,7% du PIB des pays développés selon l'objectif du sommet social de Copenhague en 1995 et encore moins les objectifs fixés par la conférence de Santiago.

Par rapport aux taux de 0,7% du PIB consensuellement accepté lors du Sommet, la plupart des pays européens par exemple sont en deçà de ce montant et l'aide ne cesse de diminuer ; elle est actuellement de 0,1% pour l'Italie, 0,2% pour l'Espagne, 0,3% pour la France et l'Angleterre.

Conclusion

Examinés à la fois sous l'angle de leur capacité d'insertion que sous l'angle des contraintes auxquelles elles font face, les économies des pays en développement paraissent dans de nombreux cas bloquées. Entre le poids de la dette, la baisse de l'activité économique du fait de la mise en place des programmes d'ajustement structurel et la faiblesse de l'aide internationale délivrée par doses homéopathiques et pas toujours là où elle doit l'être, les potentiels de croissance sont fortement ébranlés. A cela s'ajoute le gap technologique qui ne cesse de creuser l'écart du développement entre pays riches et pays pauvres.

²⁷ Programme des Nations Unies pour le Développement Rapport sur la pauvreté 2000

²⁸ Bernard HADJADJ : les parias de la mondialisation Ed. présence africaine

La multiplication des sommets consacrés aux problèmes des pays en développement et notamment africains ²⁹ pourrait probablement impulser la recherche de solutions appropriées aux problèmes des pays les plus pauvres loin des schémas classiques qui ont montré leurs limites.

La récente décision du congrès américain encourageant les entreprises américaines à investir dans l'Afrique sub-saharienne est d'une portée positive pour relancer l'investissement dans cette partie du monde. Pour sa part, l'Union Européenne a adopté en septembre 2000 un projet qui consiste à accorder un accès sans droits de douanes aux produits des 48 pays les plus pauvres à l'exception du riz, du sucre et de la banane dont les droits ont été différés sans qu'ils fassent l'objet d'un consensus parmi les pays membres.

Ces démarches et ces initiatives traduisent indéniablement une prise de conscience planétaire de la tragédie des pays pauvres. Elles toutefois très insuffisantes pour marquer l'engagement des pays développés à faire quelque chose de durable pour réduire de façon soutenue la pauvreté et éradiquer les fléaux les plus mortels.

²⁹ Sommet Chine Afrique en 2000, Sommet France Afrique en janvier 2001, Sommet FMI ,BM - Afrique en février 2001...

3- TROISIEME PARTIE

COMMENT EVITER LA MARGINALISATION DES PLUS FAIBLES

La mondialisation continue de susciter des sentiments ambivalents à la fois par sa capacité potentielle à améliorer le bien-être matériel de toute l'humanité mais aussi par les phénomènes d'exclusion qu'elle génère. Comment réduire cette exclusion et comment aller vers une ère de prospérité généralisée. Si le second aspect relève pour le moment du fantasme, il y a lieu de se pencher sur le processus d'exclusion et de marginalisation qui rappellent douloureusement à la réalité.

Le phénomène de la mondialisation s'est spontanément développé en dehors des plus pauvres, les condamnant le plus souvent à la marginalisation. La déconnexion des pays en développement et particulièrement des pays africains par rapport aux courants des échanges internationaux se double d'une déconnexion par rapport aux flux des capitaux et d'un appauvrissement qui a tendance à se généraliser. Le rapport du revenu par habitant des pays les plus riches à celui des pays les plus pauvres est passé de 11 en 1870 à 38 en 1960 puis à 52 en 1985³⁰. A côté des nouveaux pôles de richesses et de décisions en Asie, en Amérique Latine et en Europe Centrale, l'Afrique, globalement est restée en marge du reste du monde et a même vu sa position régresser³¹.

Nous aborderons dans cette partie successivement :

- la marginalisation par les échanges,
- l'extension de la pauvreté,
- quelques axes de propositions pour la maîtrise de la mondialisation.

³⁰ Rapport sur le développement dans le monde - Banque Mondiale 1995

³¹ J. Chirac : Sommet France – Afrique sur la mondialisation Yaounde février 2001

3.1- LA MARGINALISATION PAR LES ECHANGES

Les pays en développement sont confrontés à deux séries de problèmes :

- la baisse importante des termes de l'échange. Pour les produits tropicaux par exemple et selon les estimations de la Banque Mondiale, la part de marché moyenne de l'Afrique sub-saharienne sur ses 30 principales exportations non pétrolières a chuté de 20,8% à 9,7% ce qui correspond à une perte annuelle de l'ordre de 11 milliards de dollars.

Dans le cas des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la fonds de stabilisation des exportations mis en place dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne n'a pas permis une compensation suffisante des recettes d'exportation et n'a pu couvrir depuis les années 1980 que 50 à 60% des montants ³². Par ailleurs, les importations de l'Union Européenne en provenance de ces pays a reculé de 6,7% en 1976 à 3,4% en 1997, ce qui traduit une dégradation de la situation économique des pays concernés pris globalement. Les disponibilités financières sont quelquefois insuffisantes pour réduire les baisses structurelles des prix des produits de base.

la confrontation aux barrières aux exportations se sont largement pliées à la logique d'ouverture des marchés et à la discipline des accords internationaux, en notant un taux anormalement progressif de droits de douanes des pays développés en fonction du degré d'élaboration du produit (cas du cacao par exemple).

Par ailleurs et malgré la mise en place du système généralisé des préférences, le protectionnisme par des moyens de plus en plus subtils demeure: protection par les réglementations internes qui font partie des arsenaux juridiques et législatifs, protection par les normes, protection par les subventions, protection par les contingentements (accord multi-fibres), ... Le revers de la médaille est

³² M. KASSE Europe-ACP : quelle convention pour le 3^{ème} millénaire. Revue du CES du Sénégal n°8 janvier 99

que les restrictions imposées en matière d'importation textile et agricoles, par exemple, ont engendré des coûts de protection considérables dans plusieurs pays de l'OCDE et aux USA.³³

De plus, les politiques commerciales et en matière d'investissement ne favorisent pas les économies des pays pauvres qui souffrent de nombreuses lacunes. Le système régissant le commerce international et l'investissement, institutionnalisés au sein de l'OMC, n'offre pas aux produits de ces pays un réel accès aux marchés mondiaux.

Parallèlement à la baisse des parts de marchés, l'Afrique a été confrontée également à la diminution de l'importance des produits qu'elle exporte dans le commerce mondial. En effet, selon les estimations de la Banque Mondiale, si le commerce mondial des produits en dehors des combustibles a progressé à un rythme annuel de 11,9% depuis le début des années 60, la croissance des produits exportés par l'Afrique n'a été que de 4,5% durant la même période.

Le mouvement de réformes entamé dans le cadre des programmes d'ajustement structurel avec la crise de la dette n'a pas été en mesure de dynamiser la croissance et d'enrayer la marginalisation internationale, même si l'Afrique est la région du tiers monde où on a enregistré le plus grand nombre d'applications de ces programmes depuis le début des années 1980.

Le sommet du G7 consacré à la mondialisation reconnaît « que l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial est un élément essentiel pour une croissance et un développement durables ». Néanmoins, "l'écart se creuse entre ces pays et d'autres principalement les pays à faible

³³ les subventions à l'agriculture européenne, dans le cadre de la politique agricole commune, coûte en contribution indirecte 1500 dollars par famille européenne ³³. De plus chaque contribuable doit acquitter encore 100 dollars par personne pour subventionner directement les agriculteurs.³³

revenu, qui ne sont pas en mesure de profiter pleinement des avantages de la mondialisation et sont en voie de marginalisation croissante"³⁴.

Le ralentissement de la croissance et la détérioration des conditions d'accès aux marchés internationaux se sont traduits par une baisse des recettes d'exportation des pays africains. Un plan d'action en faveur des pays pauvres a été soumis à la première Conférence ministérielle de l'OMC. Il s'articule autour des axes suivants :

- exemption des droits de douanes pour toutes les exportations des pays pauvres vers les pays industrialisés,
- aide aux pays pauvres pour leur permettre de remplir leurs obligations découlant de l'accord de l'OMC et de leur fournir de l'assistance technique et du soutien sur le plan des ressources humaines (formation des personnels des administrations publiques et du secteur privé, ...);
- accord aux pays pauvres de facilités d'accès aux marchés des pays riches dans le secteur des textiles et des vêtements sans l'application du principe de la réciprocité ;
- organisation d'une concertation pour aboutir à une approche coordonnée des interventions des partenaires au développement en vue d'améliorer la participation des pays pauvres au commerce international.

Au titre des initiatives on peut noter l'extension en 1997 à l'ensemble des pays les plus pauvres par l'Union européenne (35% des exportations des pays pauvres), des préférences commerciales accordées aux pays ACP et l'assouplissement des règles d'origine (y compris dans le domaine des textiles) pour les exportations en provenance des pays pauvres, mais maintien des

³⁴ Sommet de Lyon *ibidem*

dispositions d'exception dans le domaine agricole et spécialement pour le sucre, les bananes et la viande bovine.

3.2 – L'EXTENSION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION

La conceptualisation de la pauvreté pose de sérieux problèmes liés à la diversité des formes qu'elle prend au sein d'un même pays ou dans des pays différents. La divergence, parfois la convergence des points de vue sur la pauvreté (et les autres phénomènes qui lui sont liés ou qui en découlent telles la marginalisation, la précarité, l'exclusion, ...) rendent très complexes les approches analytiques de la pauvreté (définitions, stratégies de lutte) et particulièrement l'identification des individus en direction desquels des stratégies adaptées pourraient être mises en œuvre.

Devant l'ampleur, la persistance et le développement de la pauvreté à partir des années quatre vingt et malgré les mesures apportées, la pauvreté s'est transformée d'état à processus et de processus de pauvreté à exclusion.

" La pauvreté est définie comme la situation de personnes ou groupes de personnes marqués par l'insuffisance des ressources disponibles, la précarité du statut social et l'exclusion du mode de vie (matériel et culturel) dominant. L'exclusion concerne des groupes entiers de personnes qui se trouvent partiellement ou totalement en dehors du champ d'application effectif des droits de l'homme "(déni de droits civils, politiques, sociaux...).

Les transformations qui se sont opérées à l'échelle mondiale ont été telles qu'aucun pays ne semble échapper au développement de la pauvreté dont les caractéristiques ont totalement changé au cours de l'histoire, dans la mesure où les « lois d'une réussite sociale » à l'échelle d'un pays ou à l'échelle du monde sont devenues extrêmement rigides, complexes, fortement sélectives.

La pauvreté est aujourd'hui qualifiée de problème systémique ultime. Elle est définie par la PNUD en référence aux trois contraintes que sont « l'avoir, le pouvoir, le savoir ».

Selon les statistiques disponibles,

- 1,4 milliard d'êtres humains vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 dollar par jour),
- 1 milliard de personnes souffrent, de façon endémique, de la faim,
- 800 millions d'êtres humains n'ont pas accès à l'éducation,
- 1,4 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable

Le rapport sur le développement humain, publié par le PNUD, met clairement en évidence l'accroissement des disparités entre les pays industrialisés et les PMA. L'ère de la mondialisation s'est ouverte sur fond de réduction des revenus dans ces pays. Les effets de l'accélération de tels processus, sans modification des dynamiques, risquent d'aggraver à un point de non retour des déséquilibres. « On prévoit ...un accroissement du revenu global de la planète de 218 milliards USD de 1995 à 2005 ; la part du tiers monde serait de l'ordre de 16 milliards USD, soit +5,8 dollars par habitant contre +175 dollars par habitant pour les pays industriels et l'ensemble pacifique! la dégradation des termes de l'échange doit donc théoriquement se poursuivre »³⁵.

Les pays en développement se sont enfermés dans une sorte de piège vicieux. La faiblesse de l'aide publique au développement, en baisse depuis 1990, et la faiblesse des flux des IDE ne permettent pas la relance de l'investissement. En même temps, les conditions à assurer la stabilisation macro-économique des pays, qui absorbe une quantité importante d'énergie et de ressources, pèsent sur les conditions de relance et de croissance. La rareté des ressources est souvent telle que les pays ne peuvent pas conduire à terme leur programme de modernisation et de mise à niveau ni même quelquefois faire face à la conduite des réformes économiques pourtant jugées indispensables.

³⁵Hoerver "le tiers monde entre la survie et l'informel" - cité dans le Monde Diplomatique jan. 1998

La question de la dette tend à aggraver la situation, avec la fuite des cadres. La question posée par les Evêques africains « devons-nous laisser mourir nos enfants de faim pour payer nos dettes » a son prolongement dans ce que « les pays ne peuvent plus parfois ni assurer les services de base (la santé, l'éducation, l'alimentation) ni faire des investissements. La pauvreté gagne. Il y a un lien direct : on encourage le tout exportation vers les pays développés et les pays riches pratiquent le protectionnisme. Les difficultés alimentent les migrations internationales, la fuite des capitaux, la corruption. Le service de la dette devient prétexte même pour des gouvernants pour repousser toute modernisation, tout changement. La dette engendre des pauvres, des migrants, l'absence de développement, la perte de liberté. Alors on parle de désastre causé par les hommes, de dette odieuse, de dette monstrueuse, de spirale de la dette, de fardeau de la dette, on évoque l'esclavage pourtant hors la loi maintenant ». ³⁶

Depuis 1970 avec des remboursements requérant en moyenne 2% par an du PIB pour les pays africains (l'essentiel de la croissance économique, abstraction faite du croît démographique), la dette extérieure prive de moyens pour réduire le chômage et la pauvreté avec un effet de polarisation accru des revenus.

L'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés promet un allègement de la dette accélère, accru et élargi, et la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International cherchent à lier l'allègement de la dette aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté. « mais un grand nombre de pays endettés doutent que ces mesures aillent suffisamment loin – en particulier si les donateurs réduisent l'aide servant à financer l'allègement de la dette. de plus, les pays craignent d'être soumis à de nouvelles conditionnalités ayant trait à la pauvreté. Une raison pour laquelle les pays en développement

³⁶ Rapport sur la dette extérieure des pays du Sud de la Méditerranée
Panel ethico-juridique. Annaba 1999. Edition CNES

pauvres ne peuvent pas rembourser leur dette est qu'ils pénètrent sur les grands marchés d'exportation dans les pays industrialisés.»³⁷

Au niveau financier, on enregistre une stagnation de la part des investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Afrique dès le début de la décennie 90. Ainsi, la part de l'Afrique dans les flux d'IDE vers les PVD est passée de plus de 11% au début de la décennie 80 à moins de 5% dans la décennie 90. Par ailleurs, ces flux d'IDE. sont concentrés dans les pays exportateurs de pétrole qui absorbent près de 4/5 du total.

L'autre menace qui pèse sur les économies en développement et notamment les PMA est liée à l'avenir des relations entre l'Union Européenne et les pays ACP avec la tendance à la réduction de l'aide européenne et le retour progressif au libre échange. Les La remise en question des accords de LOME va graduellement opérer le passage vers une zone de libre échange

3.3- LA NECESSAIRE MAITRISE DE LA MONDIALISATION : QUELQUES AXES DE PROPOSITION

Maîtriser la mondialisation au profit des nations les plus fragiles et les plus vulnérables nécessite une triple approche :

- par la reconnaissance des droits
- par les hypothèques et les contraintes à lever pour un développement durable
- par les dispositifs à mettre en place pour réguler les processus de marché.

Les propositions suivantes constituent des axes de propositions qui se fondent sur des critères de justice et de droit. Il serait tout à fait dommageable aux nations et à la communauté internationale que l'essor de la mondialisation soit terni voire vilipendé pour avoir laissé pour compte des pans entiers des sociétés humaines.

³⁷ PNUD rapport sur la pauvreté 2000

a) La reconnaissance des droits

Le déni de justice et l'insuffisante prise en charge de la condition humaine par la communauté internationale fondent toute une problématique du droit. Cette conception accorde la primauté au postulat de la finalité humaine du développement et de l'entraide et de la solidarité internationales.

La reconnaissance des droits de l'homme

L'absence de droits a tendance à précariser l'individu qui, faute de pouvoir satisfaire ses droits fondamentaux dans la dignité, s'insurge contre le système de l'Etat et les règles sociales établies et convenues. Cette dimension des droits apparaît dans toute son étendue mais aussi dans toute sa tragédie pour les plus pauvres, dès lors que les médias et surtout la télévision transportent les images de mondes quasiment hors de portée, ce qui amplifie le sentiment de frustration et d'exclusion et développe l'esprit de culpabilité.

Les droits de l'homme sont souvent vus de façon unilatérale. Il est temps de lever le voile sur ce qui doit être considéré comme droits intangibles des peuples et des individus en référence à la charte des Nations Unies : droit à la vie, à la survie, droits économiques, sociaux et culturels, devoir de solidarité humaine.

La reconnaissance du droit au développement

Le droit au développement devient intangible dès lors que le processus de la mondialisation implique une présence des nations sur le plan économique et des échanges autrement plus importante qu'elle ne l'a jamais été. Dans un cas contraire, les pays pauvres continueront à être tributaire de l'assistance internationale qui n'est ni une solution pour l'éternité ni une alternative pour le genre humain.

Si la CNUCED et le PNUD, à l'instar d'autres organisations relevant du système des Nations Unies, se sont inscrits dès le départ dans une

problématique de développement, cette préoccupation semble complètement évacuée des nouvelles approches développées par les institutions multilatérales, tel l'OMC, le FMI ou la Banque Mondiale, si ce n'est à l'état de pétitions de principe.

Parmi les propositions du Président algérien lors du sommet France – Afrique, on peut noter la mesure suivante « la négociation, au niveau de l'OMC, d'un round sur le développement, préalablement à toute extension de l'organisation à d'autres domaines. L'objet serait de favoriser un accès accru des productions du Sud, et notamment africaines, aux marchés des pays industrialisés, de faciliter le transfert de technologie et de réexaminer les nouvelles initiatives protectionnistes, prises sous l'égide de l'OMC en matière de brevets ».

La reconnaissance de la spécificité et de la différence

Appliquer immédiatement et sans discernement les règles internationales régissant les échanges dans le cadre de l'OMC, la propriété intellectuelle, c'est exposer ipso facto les pays pauvres à la marginalisation rampante.

La coopération entre les pays en développement, inaugurée dans les années soixante, laisse de plus en plus en plus la place à un système fait de désengagement des puissances publiques et le transfert de prérogatives aux autorités multilatérales avec le recul des relations bilatérales. Le modèle initial est atteint de déliquescence sans pour autant qu'un autre ne lui succède en dehors de l'intervention du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OMC dans un cadre de prérogatives élargies et stéréotypées.³⁸

³⁸ Intervenant dans le cadre du sommet France-Afrique à Yaoundé en 2001, le Président algérien a tenu à souligner la diversité des situations prévalant dans les pays du Sud: « Nous ne devons pas épouser sans discernement une idéologie conçue pour répondre à des intérêts autres que les nôtres, qu'ils soient ceux des pays les plus riches, de leurs firmes multinationales ou de leurs financiers ». L'Afrique donne à voir l'échec des modèles forgés par l'occident ; elle montre les effets pervers de la supposée rationalité économique.

La reconnaissance d'une citoyenneté mondiale

La globalisation économique marque l'apparition de la société civile qui de plus en plus tend à devenir le socle des relations sociales entre nations.

Le rôle de la société civile tend à se substituer graduellement à celui des Etats tant sur le plan des aspects liés à la gouvernance que sur ceux liés à la revendication à jouer un rôle plus actif dans les processus économique; « la mondialisation s'alimente davantage de dynamiques sociales que de dynamiques institutionnelles. »

L'élargissement des espaces de référence rend indispensable une plus grande démocratisation des rapports économiques et sociaux au niveau international. De la même façon, la multiplication des sommets sociaux et des forums consacrés à la pauvreté et à l'exclusion fait avancer la réflexion sur les conditions de prise en charge des plus démunis de la planète mais aussi sur l'aide et le soutien à apporter aux pays pauvres.

Le Sommet mondial pour le développement social pourrait donner le coup d'envoi à un débat systématique sur la citoyenneté mondiale. Les discussions pourraient porter notamment sur les droits reconnus par la Loi « et sur les droits socio-économiques qu'il faudrait étendre au niveau mondial, ainsi que sur les réformes à apporter aux institutions internationales pour les rendre plus représentatives et plus responsables de leurs actes »³⁹.

La reconnaissance de la liberté codifiée de circulation des personnes

La liberté de circulation des personnes, à l'instar de la circulation des biens et des capitaux, est un des autres éléments qui est complètement évacué dans les relations internationales. Il est un fait patent que tant que ces processus suscitent des phénomènes d'exclusion à grande échelle, il sera difficile de contenir les tendances migratoires. De la même façon, sans un minimum de possibilités d'accès, au moins pour les processus sociaux et des affaires, il

³⁹ Etat de désarroi : les répercussions sociales de la mondialisation . Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social. Genève 2000³⁹

subsistera toujours des blocages importants qui ne pourront pas faciliter la fluidité attendue des échanges et promouvoir davantage la mondialisation.

b) Les contraintes et les hypothèques à lever pour donner une chance aux plus faibles

Les contraintes qui affectent les économies et les sociétés en développement sont suffisamment connues. Elles sont surdéterminées par le poids des relations économiques internationales qu'il s'agisse des termes de l'échange, de la dette extérieure ou des conditionnalités imposées dans le cadre des processus de stabilisation et d'ajustement qui pèsent de façon déterminante sur les politiques économiques et commerciales tout en générant la pauvreté de façon endémique .

L'adoption de mesures d'accompagnement à la globalisation économique devrait permettre d'alléger les contraintes qui pèsent sur les économies, les aider techniquement à s'intégrer dans le processus de la mondialisation et atténuer les importants coûts sociaux payés aux réformes et les contraintes économiques vécues.

Le plan d'action intitulé « initiative pour le partenariat pour le renouveau africain » qui a été présenté en février 2001 aux présidents de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International consiste à accrocher l'Afrique au train de la mondialisation qui s'annonce menaçante pour les pays du continent. Ce plan peut constituer un cadre de référence pour organiser l'aide internationale et promouvoir les actions internationales en faveur de l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion en Afrique.

L'amélioration de la réglementation des échanges

Une libéralisation plus grande du commerce mondial et un élargissement de l'accès aux marchés en faveur des pays en développement par la réduction des droits de douane appliqués aux produits industriels, l'élimination progressive des contingents d'importation notamment pour les textiles et les produits

agricoles paraissent être des mesures immédiates pour encourager l'intégration des pays en développement. Par ailleurs, une amélioration de l'accès en régime " de la nation la plus favorisée " et autres mesures transitoires de sauvegarde en faveur des pays en développement ainsi que l'application de certaines dispositions des accords de l'OMC faciliteraient à la fois l'accès au marché des pays développés et encourageraient les activités productives locales.

La détermination des priorités au sein de l'OMC doit tenir compte des impératifs de mise à niveau des économies des pays en développement. Dans ce sens, un appui important est attendu dans le domaine de la mise à niveau des normes internationales pour faciliter et encourager les exportations. L'OMC doit également fournir un appui technique et logistique aux initiatives régionales d'intégration et de constitution des zones de libre échange.

L'appui aux réformes économiques et à la mise à niveau des entreprises

Les règles de protection de la propriété intellectuelle risquent de rendre inaccessibles les innovations en matière technologique pour les pays en développement. Aujourd'hui de nombreux pays développés, après avoir longtemps bénéficié gratuitement des avancées technologiques diffusées par les Etats-Unis, prennent des mesures pour faire payer aux pays en développement des droits de licence élevés sur les technologies.

Sur le plan technologique, il s'agit de développer et de consolider les avantages comparatifs des productions locales en appuyant la recherche développement.

Une convergence plus forte des intérêts entre nations développées et nations moins développées est attendue dans les négociations sur les technologies de l'information, les télécommunications et les services financiers qui sont des domaines où les obstacles protectionnistes risquent de devenir des entraves au commerce et à l'emploi.

L'intégration dans les processus d'internationalisation de la production et des échanges appelle à une mise à niveau permanente des économies ; faciliter l'accès aux technologies et au know-how passe la solution du partenariat et l'élargissement des programmes de formation. Ces deux approches combinées à une aide sur le plan de l'organisation et du management pourront aider à améliorer la compétitivité des produits des pays en développement sur le marché mondial.

L'accompagnement des réformes économiques et politiques devrait s'appuyer sur un renforcement des dispositifs prévus en la matière et notamment la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé du FMI dont la permanence est requise compte tenu des besoins exprimés par les pays en transition.

Il est également important, dans cette perspective, de renforcer les stratégies régionales et continentales en matière de développement durable et favoriser les unions économiques et monétaires régionales fondées sur des objectifs de

co-développement ; ce concept est bien plus intéressant que celui de zone de libre échange que peut fragmenter la concurrence extérieure

Dans ce sens, il convient de hâter les progrès d'intégration inter régionale et intra-régionale et accroître les capacités de négociation internationale,

L'aide internationale

La solidarité et l'aide internationales pour faire face aux mutations et exigences d'adaptation suscitées par la mondialisation et la globalisation se sont avérées tout à fait insuffisantes et diluées. L'appui apporté par le truchement des autorités multilatérales a en fait plus contribué à réduire les capacités de la plupart des pays que n'a conforté leurs bases économiques et amélioré leur compétitivité.

Les perspectives de retour à la croissance sont de plus évanescentes face à la résurgence des phénomènes de déséquilibre et leur causalités profondes internes (déficits publics, faiblesse du niveau de croissance) et externes (dette extérieure, déséquilibre des échanges).

- mobiliser la communauté internationale autour d'objectifs communs et concrets de développement,
- transcender les obstacles et les divergences d'opinions car la mondialisation ne peut se faire avec l'exclusion d'une partie importante de la population mondiale.
- faire bénéficier les pays en développement de conditions plus favorables à travers la reconsidération de l'appui au développement, des régimes préférentiels garantis, un recentrage des flux d'investissements directs étrangers en plus de dispositions touchant directement la dimension humaine et technologique du développement.

Parmi les propositions du Président Bouteflika au sommet France - Afrique, on peut noter « la définition au niveau de la communauté internationale d'engagements mutuels chiffrés avec des échéances précises pour la réalisation, grâce au concours de l'aide publique au développement, de l'objectif du retour,

en valeur absolue et à l'horizon 2015, au nombre de pauvres que comptait l'Afrique au début de la décennie écoulée ». ⁴⁰

La réduction de la dette extérieure

La réduction du fardeau de la dette est fondamentale pour contrecarrer les processus d'exclusion. Que cette réduction de la dette et l'aide internationale soient conditionnelles par rapport à des critères de lutte contre la pauvreté ou la bonne gouvernance sont des dispositions aussi indispensables qu'indiscutables.

La dette est de plus en plus vécue comme une injustice, plus par les peuples que par les gouvernants. Son caractère politique appelle à des solutions politiques, d'autant que les créances des bailleurs de fonds ont été amorties, que les dettes des Etats ont été payées déjà plusieurs fois et que la dette tend à se transformer en capital usuraire.

Le traitement approprié de la dette extérieure des pays en développement exige d'annuler celle des pays les moins avancés avec la généralisation de la PPTE et autres dispositifs prévus et la réduction de la dette des pays à revenu intermédiaire ou des pays émergents à un niveau compatible avec leurs ressources, de manière à permettre de dégager des capacités financières suffisantes pour financer les investissements et la relance économique.

⁴⁰ Sommet France – Afrique Février 2001

c) La nécessité de la mise en place de dispositifs pour réguler la mondialisation

La régulation des marchés financiers

Le processus de mondialisation a graduellement gagné et autonomisé la sphère financière ; l'ancrage de la mondialisation des échanges dans le cadre de la circulation des capitaux flottants, de plus en plus importants, permet de relever les tendances spéculatives au delà de tout principe d'ajustement de l'offre et de la demande qui s'exerce sur de nombreux produits stratégiques. Ceci permet de noter l'influence importante de la circulation du capital sur les échanges.

Le rôle grandissant des forces du marché augmente le risque d'erreurs de la part des investisseurs. Les crises qui ont secoué les marchés financiers en 1997-98 montrent quel peut être le coût des volte-face des investisseurs lorsque les carences des politiques économiques se conjuguent aux erreurs des marchés.

Le crash des pays du Sud Est asiatique à la fin de l'année 97 restera probablement comme l'une des manifestations les plus fortes de l'emprise des capitaux sur les économies réelles et les échanges. La violente déflagration qui a secoué les nouveaux pays industriels de l'Asie réputés "stables à toutes épreuve" a montré les limites de la globalisation des marchés. L'extension de la crise à la Russie puis au Brésil menaçant les principales puissances industrielles a fini par inhiber la croissance mondiale par l'instauration d'un climat récessif.

La question posée à ce stade est celle de la régulation des flux de capitaux. Ni le contrôle des changes, ni la taxe « Tobin » ne sont favorablement accueillies car jugés incompatibles avec la liberté de commerce et de transaction. Quelque soit le dispositif qui pourrait être mis en place, il y a urgence à régler la circulation du capital, sous peine de grands désastres.

La régulation des échanges

La régulation des échanges au niveau international pose aussi des questions complexes, dès lors que les intérêts des grandes nations et des ensembles économiques sont confrontés à des situations de concurrence exacerbées. Cette situation conjuguée à la question du protectionnisme non tarifaire marginalise la participation des pays en développement au commerce international.

Par ailleurs, le rôle des Etats tend à se réduire de plus en plus face aux nouvelles données de la mondialisation qui consacre le leadership du capital et l'ouverture sans limite des frontières. La régulation des flux, qu'il s'agisse de flux des capitaux ou de marchandises, tend de moins en moins à dépendre de la volonté des Etats.

Les tenants de la globalisation soulignent le caractère irréversible des tendances à l'œuvre tant les politiques traditionnelles des gouvernements sont devenues impuissantes face aux stratégies des grandes firmes. Le droit des Etats se réduit de plus en plus par une soumission graduelle à la loi du marché et des échanges et à une régulation plus internationale que nationale⁴¹. Dans ce sens, l'unification du marché mondial des capitaux place désormais sous surveillance les politiques économiques des Etats⁴².

Si les pays développés s'orientent vers une conception plus réaliste du rôle de l'Etat, en phase avec les données de la globalisation (renforcement du système productif, l'octroi de moyens supplémentaires à l'éducation, à la formation et à la recherche, ...), il y va autrement pour les pays en développement qui sont toujours tributaires de l'Etat nation, tant qu'il n'auront pas opéré leur mise à

⁴¹ La tendance à la perte de souveraineté prend aussi forme avec le projet de l'AMI ou de ce qui est convenu d'appeler son clone l'AIM. Le pouvoir des capitaux et des investisseurs est exorbitant en ce qui concerne les traitements réservés y compris le régime de la nation la plus favorisée, le libre transfert de fonds, l'interdiction d'imposer l'export d'un volume ou d'un pourcentage donné ou le règlement des différends.

⁴² Alternatives économiques : Hors Série n° 36 2° 98 : qu'est ce que la mondialisation?

niveau et favorisé l'écllosion des partenaires économiques et sociaux et des sociétés civiles.

Le devoir de solidarité des Etats, plus que les systèmes de redistribution à travers l'aide internationale, devront conduire à transcender les règles et les procédures mises en place dans les différents domaines couverts par la circulation des biens, des capitaux et des personnes.

Des dispositifs d'appui sont aussi nécessaires pour contrecarrer les effets négatifs de la globalisation. Le problème qui nous interpelle est de réfléchir aux moyens de mettre en place une assistance permanente aux personnes démunies et impulser la recherche dans le domaine du dépistage et du traitement des maladies qui affectent des régions entières à l'instar du SIDA.

CONCLUSION

Le nouveau credo de la globalisation devrait plaider pour un partenariat élargi aux pays en développement pour une mise à niveau destinée à atténuer les déséquilibres de plus en plus considérables et aider à réduire la misère et la détresse sociales.

La globalisation économique devrait aussi offrir des opportunités aux différents pays partenaires, quelque soit leur niveau de développement, d'accéder à un niveau de prospérité partagée en partant de l'idée que ce vaste mouvement planétaire peut à la fois créer une émulation internationale par la compétitivité et la complémentarité et apporter une somme d'avantages aux nations et particulièrement les plus démunies d'entre elles par leur insertion dans le courant mondial des échanges. Ce mouvement peut également offrir d'immenses possibilités de partenariat avec les entreprises des pays développés et faciliter l'accès aux technologies.

Il est attendu dans les pays en développement, que la mise en œuvre de réformes macro-économiques et micro-économiques structurelles serve d'appui et de vecteur à la croissance avec l'aide des flux d'investissements extérieurs, l'amélioration du solde débiteur des pays endettés par des mesures appropriées et des dispositions transitoires plus solidaires dans le cadre de l'OMC. pour faciliter les échanges.

La convergence se situe à ce niveau et c'est probablement dans ce sens qu'il convient d'impulser la mondialisation pour faire en sorte que les avantages produits soient supérieurs aux inconvénients procurés dans un esprit d'équilibre et de justice humaine.

Les principes d'un agenda pour la mondialisation en vue de permettre à la communauté des nations de bâtir le nouvel ordre international et de donner "toute leur place aux nouveaux acteurs, tout en préservant le rôle des Etats " est une initiative qui milite en faveur d'une mondialisation à visage humain.

SOMMAIRE

	PREAMBULE	1
	INTRODUCTION	3
I^{ère} Partie		
1	LA GLOBALISATION EN DEBAT	7
1.1	LA PROBLEMATIQUE DES ECHANGES	8
1.2	LA PREEMINENCE DES RELATIONS DE PUISSANCE DANS LES ECHANGES	13
1.3	LA POSITION DEFAVORABLE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE PROCESSUS DES ECHANGES	18
II^{ème} Partie		
2.1	LES CONSEQUENCES IMMEDIATES ET LOINTAINES DE LA MONDIALISATION	25
2.2	LA QUESTION DE LA DETTE	26
2.2	EFFETS DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	30
2.3	LES DISTANCIATIONS TECHNIQUES ET INFORMATIONNELLES	32
2.4	2.4- LE TARISSEMENT DES IDE ET DE L'AIDE INTERNATIONALE	34
III^{ème} Partie		
3	COMMENT EVITER LA MARGINALISATION DES PLUS FAIBLES	38
3.1	LA MARGINALISATION PAR LES ECHANGES	39
3.2	L'EXTENSION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION	42
3.3	LA NECESSAIRE MAITRISE DE LA MONDIALISATION : QUELQUES AXES DE PROPOSITION	45
	CONCLUSION	57